

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 12 avril 2010 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 6 avril 2010 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Hommage des Lyonnais au peuple polonais en présence de Mme Barbara Kopydlowska – Vice Consul de Pologne à Lyon, à la suite de la catastrophe aérienne dont ont été victimes le Président de la République de Pologne, son épouse ainsi que de hauts dignitaires politiques et institutionnels

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, avant de commencer notre Conseil municipal, j'ai souhaité accueillir Mme la Vice-Consul de Pologne, de manière à ce que notre Conseil municipal puisse rendre hommage au peuple polonais, à ses dirigeants et au Président de la République polonaise, qui ont été victimes de la catastrophe que vous connaissez.

Madame le Vice-Consul, nous avons tous appris avec stupeur la tragédie qui a frappé le peuple polonais samedi matin. A bord de l'avion qui s'est écrasé à Smolensk, 400 km au Sud de Moscou, se trouvait votre Président de la République Lech Kaczynski. Avec lui, ont péri quelques-unes des plus hautes personnalités du pays, membres de la chancellerie présidentielle, parlementaires, les plus hautes autorités de l'armée, ainsi que des représentants des cultes et de plusieurs institutions publiques.

Au nom de la Ville de Lyon, je tiens à vous exprimer nos plus sincères condoléances. Nos pensées vont vers les familles des 96 victimes de cette catastrophe nationale, vers l'ensemble des Polonais aujourd'hui endeuillés. Nous voulons également exprimer notre profonde sympathie aux ressortissants polonais de notre agglomération et à tous les lyonnais d'origine polonaise. Ils étaient nombreux à se recueillir hier matin lors de l'office donné en l'église de la Trinité. Un livre blanc est à la disposition du public à l'entrée de l'Hôtel de Ville.

Mes chers Collègues, avant de vous demander d'observer une minute de silence, je voudrais rappeler que le Président Kaczynski et sa délégation se rendaient à la cérémonie du 70ème anniversaire des massacres de Katyń. Pour la Pologne, ces commémorations revêtaient bien évidemment un caractère extrêmement fort. L'intellectuel Adam Michnik que nous avons accueilli à Lyon en septembre dernier pour le Forum de Libération et qui côtoya Lech Kaczynski dans le mouvement Solidarnosc écrivait hier : « Dorénavant le mot Katyń désignera, une fois encore, le malheur de la Pologne. »

Madame la Vice-Consul, je tenais à vous dire que l'ensemble du Conseil municipal porte aujourd'hui sa sympathie pour le peuple polonais.

Je vous demande, chers Collègues, d'observer une minute de silence, puis je donnerai la parole à Mme le Consul.

(L'assistance debout observe une minute de silence.)

Mme KOPYDLOWSKA Barbara, Vice Consul de Pologne à Lyon :
Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, au nom du Consul Général de Pologne, M. Wojciech Tyciński, en déplacement à Varsovie, je voulais remercier M. le Maire, Gérard Collomb et le Conseil municipal de Lyon, pour cette invitation. Dans ce moment particulièrement difficile dans notre histoire, nous sommes touchés que les autorités françaises partagent notre douleur et montrent leur solidarité avec la nation polonaise.

Cette tragédie sans précédent a coûté la vie au Président de la Pologne, à son épouse, ainsi qu'à une partie de l'élite politique de notre pays. Les passagers de l'avion qui ont péri, allaient en Russie pour rendre hommage à la mémoire des officiers polonais tués à Katyń en 1940, comme M. le Maire l'a déjà dit. Dorénavant, le mot Katyń représentera pour la deuxième fois, le malheur de la Pologne. Actuellement, les experts polonais et russes coopèrent intensivement, afin d'élucider les circonstances de l'accident.

Malgré cette catastrophe, la Pologne ne risque pas d'être touchée par la crise institutionnelle car, conformément à notre Constitution, la Présidence est assurée par le Maréchal de la Diète, M. Bronislaw Komorowski, qui est tenu d'organiser de nouvelles élections.

Notre nation est plongée dans le deuil. Le Consulat de Pologne à Lyon reçoit énormément de marques de soutien et de sympathie de la part des Lyonnais, des Français et des Polonais de France.

Pour ceux qui le souhaitent, un registre de condoléances est ouvert au Consulat Général de Pologne, durant cette semaine. Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Maire, d'avoir mis à disposition un registre de condoléances dans les locaux de la Mairie de Lyon. Votre geste représente une valeur importante pour la Pologne. Nous vous assurons que, par l'intermédiaire du Consulat, ce registre sera transmis au Ministère des Affaires étrangères polonaises.

Je vous remercie d'avoir rendu hommage aux victimes de la catastrophe.
Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci Madame le Vice Consul.

Mme BERRA Nora : Monsieur le Maire, en tant que membre du Gouvernement, je tenais à témoigner à Mme le Vice Consul, toute la sympathie du Gouvernement à l'égard du peuple polonais.

Mme KOPYDLOWSKA Barbara : Je vous remercie.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Vallaud-Belkacem secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondev, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenauer, M. Tête, M. Philip, Mme Pierron, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flacconnèche, Mme Rivoire, Mme Frih, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Hugué, Mme Bouzerda, M. Arrue, M. Giordano, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet.

Absents excusés : Mme Roure, M. Héral, M. Turcas, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Julien-Laferrière, M. Bolliet, M. Vesco.

Dépôts de pouvoirs : M. Maleski, Mme Gay, Mme de Lavernée, M. Hémon, Mme Hajri, Mme Deharo, M. Rudigoz ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Roure, M. Héral, M. Turcas, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Julien-Laferrière, M. Bolliet, M. Vesco.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Brugnera, Mme Gelas, M. Hugué, M. Havard, M. Képénékian, M. Lebuhotel, Mme Psaltopoulos, Mme Reynaud ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Maleski, Mme Gleize, M. Hamelin, Mme Berra, Mme Pesson, Mme Perrin-Gilbert, M. Philip, Mme Nachury.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 1er mars 2010

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1er mars 2010 paru au Bulletin Municipal Officiel du

22 mars 2010. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 5 avril 2010.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Questions écrites du 2^e arrondissement relatives :

a) au bibliobus

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire. Effectivement les élus du 2^e arrondissement avaient trois questions à vous poser.

La première concerne le bibliobus. Avant l'été 2009, vous avez purement et simplement supprimé l'arrêt du bibliobus à Perrache. Une décision prise de façon arbitraire, sans même solliciter l'avis des élus de l'arrondissement. Pas de concertation donc, pas même une information pour une décision qui semble s'inscrire dans les arbitrages d'Emeraude, plan social destiné à réduire les dépenses de la Ville.

Autre hypothèse justifiant cette suppression, votre volonté de recentrer ce service sur les zones urbaines sensibles. Or, la concertation lancée sur le CUCS démontre que si le secteur de Perrache n'a pas été retenu comme quartier prioritaire, il

révèle de nombreuses faiblesses sociales, qui nécessitent un accompagnement renforcé, notamment justement sur le plan culturel.

Dix mois après cette décision, et sans réponse de votre part à notre courrier du 21 septembre 2009, nous sommes toujours dans l'expectative. D'autres arrêts avaient été suspendus, dont certains ont été rapidement rétablis, comme par enchantement, à l'instar de celui du 3^e arrondissement.

Peut-on enfin savoir quelle est la politique définie pour un bibliobus à l'échelle de la ville et pour Perrache ? Par ailleurs, alors que la Confluence se peuple peu à peu, avez-vous prévu d'y établir un équipement de type médiathèque ? Sinon, la Confluence, quartier sans voiture, quartier à ce jour sans Internet haut débit, sera-t-elle aussi un quartier sans livre ?

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Monsieur le Maire du 2^e, je vais bien volontiers répondre à votre question qui est un peu sous forme d'interpellation.

Vous accepterez, je pense, que je prenne quelques minutes avant cette question, qui touche à la stratégie de la lecture publique dans notre ville, pour évoquer le départ de Patrick Bazin.

Il vient en effet d'être nommé par le Ministre de la Culture, au poste de Directeur de la Bibliothèque publique d'informations, installée dans le Centre Georges Pompidou à Paris. On aura d'autres occasions je pense, mais dès aujourd'hui, je voudrais saluer ici le travail qu'a réalisé M. Bazin depuis 1992 à la Direction de la Bibliothèque, où il travaillait déjà depuis 1978.

Il a vraiment su être un acteur central dans le monde de la culture à Lyon, développer le réseau de lecture publique, avec une vraie approche stratégique, ouvrant la bibliothèque de Lyon aux enjeux de ce siècle, tout en étant très attentif aux attentes des Lyonnais. Il a su faire rayonner notre ville et son réseau de bibliothèques, en la plaçant parmi les plus innovantes, avec des projets comme « le guichet du savoir » qui est contacté aujourd'hui pratiquement par deux millions de personnes par an, ou bien la numérisation avec Google, qui a fait débat il y a quelques temps, mais dont on reconnaît aujourd'hui qu'elle était la bonne démarche.

Je tiens à saluer ici le départ de celui qui fut vraiment un grand serviteur de la Culture, travaillant sur la diffusion des savoirs et également sur l'histoire de Lyon. Mais, je répète, nous aurons d'autres occasions de saluer Patrick Bazin.

Je reviens maintenant à votre question, qui se décline en deux aspects : je voudrais d'abord rappeler ici que le service de la bibliothèque mobile a été mis en place il y a de nombreuses années, pour offrir au public lyonnais un accès aux livres, d'une part sous forme de dépôt dans divers établissements, adultes ou de la jeunesse, que ce soit les écoles, les crèches, les maisons de retraite, les centres sociaux, mais d'autre part dans les territoires de la ville, où il n'existait pas encore de bibliothèques.

Cet accès aux livres s'est enrichi depuis ces dernières années, d'animations autour de la lecture, à partir des bibliothèques installées. Je rappelle également, en

parallèle, que la bibliothèque municipale offre un service de bibliothèque à domicile, avec l'Association Bib' à dom', pour les personnes qui connaissent des difficultés à se déplacer, en particulier les personnes âgées.

Vous le savez bien, périodiquement, l'ensemble de ce dispositif évolue en fonction des différents critères, parmi lesquels la création d'une nouvelle bibliothèque à proximité de stationnement des bibliobus ou au contraire, la faible ou forte utilisation de tel ou tel stationnement.

Vous le savez, l'évolution de la bibliothèque mobile au sein de la Ville de Lyon a donné lieu à un développement du réseau des bibliothèques ; cela a été une véritable priorité, qui s'est traduite par d'importants investissements ces dernières années : je pense à la création de la médiathèque du Bachut dans le 8^e arrondissement, le déplacement et l'agrandissement de la bibliothèque du 2^e, celle du 5^e arrondissement, au Point du Jour, du 7^e place Jean-Macé, l'extension de la bibliothèque du 4^e arrondissement à la Croix-Rousse.

La Ville a aussi agi par une augmentation très sensible des budgets de fonctionnement et des effectifs.

Nous poursuivons cet effort et inaugurerons bientôt la bibliothèque de la Duchère. Nous travaillons également au projet d'une nouvelle bibliothèque dans le 3^e arrondissement, ce qui explique le maintien jusque-là, d'un service.

Cet effort a porté ses fruits, je crois qu'il faut l'acter, puisqu'avec 15 établissements, la bibliothèque de Lyon constitue l'un des réseaux municipaux les plus importants de France, qui connaît un vrai succès, puisque la fréquentation a augmenté encore de 8 % entre 2007 et 2008.

Ce succès se traduit par des chiffres de prêts avec près de 3,4 millions de documents prêtés en 2008 (425 000, par exemple, pour la seule médiathèque du Bachut nouvellement créée), le réseau lyonnais le plus important de France après le Parisien, sans parler, évidemment, des conditions d'accueil et des services incomparables rendus par ces nouveaux équipements.

Dès lors, le rôle de la bibliothèque mobile qui ne totalise que 83 000 prêts sur l'ensemble des 3,4 millions, reste quand même mineur. Il a été considéré depuis ces dernières années sous un autre jour qui est évidemment différent de la situation qui prévalait il y a une dizaine d'années, lorsqu'il y avait peu de bibliothèques de quartier.

Afin d'améliorer réellement les services proposés aux Lyonnais, la bibliothèque mobile sera amenée à se redéployer dans deux directions :

- Premièrement, la desserte des territoires véritablement éloignés de toute bibliothèque et plus spécialement la desserte des quartiers sensibles relevant de la politique de la ville,

- Et deuxièmement, le soutien à une politique d'hyper-proximité qui vise aussi à animer nos quartiers à partir des bibliothèques installées dans une véritable politique autour du livre et de la lecture pour les populations qui en ont le plus besoin.

La station du bibliobus du 2^e arrondissement, est l'une des plus faiblement fréquentée, 2 400 prêts par an, concentrés sur une centaine de personnes. Il est vrai que pour cela, j'imagine que ce sera difficile de la maintenir, mais ce stationnement était de moins en moins actif, en particulier du fait de la relocalisation et de l'agrandissement de la nouvelle bibliothèque rue de Condé. Je ne reviendrai pas sur les chiffres. Et il était logique que pour le 2^e, la politique publique s'appuie sur cette bibliothèque du 2^e, ouverte sous le mandat précédent et qui connaît, elle, un vrai succès. Elle accueille en 2008 près de 100 000 visiteurs et ces collections ont par ailleurs augmenté de près de 20 % au cours de ces 5 dernières années.

Enfin, concernant l'implantation d'une nouvelle bibliothèque au Confluent : il n'est pas prévu à ce jour de construire un nouvel équipement car jusqu'alors, le niveau de population était relativement faible dans ce quartier et pour la première tranche cela ne se justifiait pas.

Nous étudierons avec attention, dans les années futures, compte tenu de l'accroissement de la population de ce nouveau quartier, les besoins des habitants en terme d'établissement de lecture publique afin que ce quartier puisse acquérir tous les services pour son bon développement. Merci.

b) au quartier Grôlée

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Cette seconde question concerne le quartier Grôlée.

Depuis que vous avez vendu le quartier Grôlée, les pieds d'immeubles ont été peu à peu vidés de leurs occupants. C'était une erreur de le vendre en bloc et à ce prix là. C'était une erreur de le vendre sans aucun droit de suite et CARGIL a ainsi pu revendre les pieds d'immeubles dans un délai incroyablement court, faisant une marge énorme dont la ville aurait du profiter si elle avait été plus vigilante lors de la cession.

Les conséquences de cette erreur aujourd'hui : près de 100.000 euros de manque à gagner pour la ville, mais c'est surtout un quartier au bord de l'asphyxie économique à l'exception de quelques activités qui survivent.

Le 4 janvier dernier lors des vœux à la Mairie du 2^e arrondissement, conscient de votre erreur, je suppose, et face au mécontentement général, vous avez promis, je cite « de vous occuper personnellement de ce dossier ».

Alors aujourd'hui, je voulais vous demander, Monsieur le Maire, avez-vous tenu votre promesse ? Qu'avez-vous fait pour empêcher que ce secteur ne meure définitivement.

Mme FONDEUR Marie-Odile, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, renouer de nouveau avec l'activité dans ce secteur est devenu une nécessité pour nous tous, dans l'objectif de viser la qualité qui contribue à la revalorisation d'un quartier à fort potentiel, avec une tonalité moyenne haut de gamme.

Je tiens à souligner que le travail à mener en centre ville est dix fois plus compliqué que pour un centre commercial. Comme vous le savez, depuis l'acquisition des pieds d'immeubles par les Docks lyonnais en décembre 2006, deux années leur ont été nécessaires pour la mise en œuvre de plusieurs actions, telles qu'un audit de portefeuille et de la gestion locative, les visites, états des lieux, rencontres avec les locataires et les associations, l'enlèvement des affichages sauvages, les prises d'abonnement contrats façades nettes, les négociations, l'étude technique des locaux vacants pour l'évaluation de leur mise en conformité, la création de l'identité de la marque (plaquettes, site internet, vitrophanie), l'abonnement d'opinion à l'Association Tendance Presqu'île, la finalisation de la communication et des vitrophanies, l'élaboration des cahiers des charges par local et par immeuble, l'étude d'un bail institutionnel, l'étude de marchés sur le projet, l'étude de marketing du projet et du plan de l'implantation.

Enfin les Docks lyonnais ont pu lancer la commercialisation en septembre 2009 et ainsi enclencher les premières recherches de locataires avec un partenaire local et national par une approche directe. 150 contacts ont été pris. J'ai transmis personnellement aux Docks lyonnais des contacts très précis répondant à la cible, dont les négociations sont en cours.

Il est inutile de rappeler que la conjoncture économique a été préjudiciable et que ce n'est pas encore terminé. Alors, même si les 1^{er}, 2^e, 3^e visites de locataires potentiels ont été réalisées en début d'année, il ne faut pas ignorer que les négociations restent longues allant de six mois à un an. Et ceci a été vérifié également avec d'autres bailleurs.

A ce jour, les Docks lyonnais s'engagent dans une réelle poursuite de la commercialisation. Donc ils ont plus de 100 contacts supplémentaires. D'ailleurs, ils envisagent très prochainement de passer un nouveau mandat de commercialisation avec un partenaire spécialisé et réputé pour ce type d'opération.

Je suis particulièrement vigilante sur ce dossier et fait en sorte que l'investisseur privé accélère.

Monsieur Broliquier, ces informations vous ont déjà été transmises par les Docks lyonnais lors de la rencontre entre Catherine Camus et votre adjoint, Bruno de Carbonnières, en ce début d'année. Je me réjouis donc que nous ayons les mêmes informations. Je vous remercie.

c) au développement du réseau bus pour le site Confluence

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Cette question concerne la Confluence. Alors que la ZAC 1 de la Confluence commence à se peupler, ce que nous annonçons depuis septembre se concrétise malheureusement. Difficulté de circulation, difficulté de stationnement. Les entreprises et les particuliers déjà installés souffrent de ces dysfonctionnements et à plusieurs reprises, ils ont déjà manifesté leur inquiétude.

Seule alternative, réponse à ses problèmes, les transports en commun. Or, le SYTRAL lui-même juge que dans les conditions actuelles, il est nécessaire, mais

impossible de développer le réseau de bus à la Confluence : trajet trop long pour l'autonomie de la navette Presqu'île, impossibilité de « génération » pour les bus, au Nord comme au Sud de la Confluence, difficulté de desservir le Confluent pour tous ceux qui viendront par le Sud, multiplication des exigences des futurs arrivants comme le Conseil régional qui légitimement, mais un peu tard, prétendent à un service efficace et régulier des transports en commun.

Alors je vais poser deux questions simples :

1- Comment envisagez-vous la desserte transports en commun de la ZAC 1 sachant que les nouveaux occupants de la Confluence, salariés et habitants, arriveront par milliers dans les prochains mois ?

2- Pouvez-vous nous assurer que ces grossières erreurs d'anticipation ne se reproduiront pas sur la ZAC 2 ?

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Nous sommes tout à fait d'accord Monsieur Broliquier, sur la nécessité de placer en priorité les transports en commun. C'est la raison pour laquelle notamment les entreprises, y compris plusieurs entreprises de la Confluence, signent des plans de déplacement d'entreprises offrant des possibilités, pour les différentes personnes qui travaillent dans ce secteur, de bénéficier de tarifs réduits sur les abonnements dans les transports en commun. Cela signifie : privilégier ce mode-là chaque fois que possible, plutôt que l'usage de la voiture individuelle.

Quand je dis « priorité », ce n'est pas exclusivité bien sûr, la voiture est bien évidemment acceptée et tout à fait possible comme moyen de transport dans la Confluence. D'ailleurs vous le savez, nous avons évoqué ensemble les modalités d'avoir un stationnement réglementé, bien organisé dans la Confluence, et puis nous envisagerons l'extension de la zone 30 dans ce secteur.

C'est aussi un autre mode de transport public que représentent les taxis et plusieurs stations de taxis vont se développer dans la Confluence pour ceux qui ont besoin de ce genre de transport. Il y aura également les modes doux, les vélos en service public, les vélov's, dont plusieurs stations nouvelles vont être implantées dans la Confluence. Au total, c'est donc la recherche de solutions équilibrées pour les différents modes de transport.

Je reviens aux transports en commun, puisque c'est l'objet principal de votre question et je veux vous indiquer trois grandes pistes qui sont actuellement développées, puis j'évoquerai ce qui va être fait pour ces transports en commun dans la ZAC 2 de la Confluence.

Parmi les trois pistes actuelles, il y a d'abord la ligne T1 du tramway qui, pour l'instant, est en exploitation jusqu'à la station Montrochet. Elle va être prolongée avec des stations additionnelles, une ou deux stations supplémentaires au niveau de la Sucrière puis au niveau du futur musée de la Confluence ; puis ce sera bien évidemment la traversée du Rhône pour rejoindre Gerland avec une station au niveau de la place Mérieux et de la Halle Tony Garnier et une station à Debourg offrant alors la possibilité

d'une connexion avec la ligne B du métro, ce qui permet, par exemple, de rejoindre Oullins.

On voit donc bien que ce mode de transport va représenter chaque année davantage une possibilité concrète, autant par le lien que cela représente avec le reste de la Presqu'île que par ce que cela représente avec Gerland d'un côté, voire même Oullins de l'autre côté.

Deuxième piste : c'est la ligne 8. Cette ligne de bus est extrêmement longue puisqu'elle relie d'un côté Oullins-Sainte-Foy et de l'autre côté Caluire-Montessuy. Vous savez qu'avec le projet « Atobus » il existe une proposition de développer deux lignes distinctes indépendantes pour rendre beaucoup plus efficaces, en définitive, les liaisons par bus. Ceci permettrait d'offrir aux Lyonnais un service plus régulier, plus fiable et avec une cadence plus importante, notamment dans la liaison entre la Confluence et les communes du Sud-Ouest de l'agglomération.

Troisième piste : c'est la navette presqu'île, ou ligne 91, qui relie les différentes zones de la presqu'île en allant même jusqu'à la gare Saint-Paul, qui relie maintenant la Confluence et qui va s'étendre jusqu'à la Sucrière. Ce prolongement sera bien entendu régulier, permanent, avec une fréquence de 12 minutes le matin et de 10 minutes l'après-midi. Cette desserte par la navette représente un atout important pour ce quartier. Je connais, et nous en avons d'ailleurs parlé à plusieurs reprises, les petites difficultés de fluidité qu'il peut y avoir, générées en partie par les travaux mais aussi par du stationnement incivil, disons « sauvage » dans certaines rues de la Confluence.

Ceci va disparaître au fur et à mesure que se développe, que se déploie le stationnement payant et le contrôle du stationnement. Il y aura de moins en moins d'automobilistes stationnant en double file. La Police municipale et les agents qui contrôlent le stationnement sont tous avertis de la nécessité de laisser une fluidité satisfaisante aux transports en commun.

Enfin, vous évoquiez la future desserte de la ZAC 2 de la Confluence. Evidemment, il y aura là des nécessités complémentaires qui font déjà l'objet de réflexions avec le SYTRAL, KEOLIS-Lyon et les différents services de la Ville et du Grand Lyon. Bien évidemment ceci va impliquer le futur pont des Girondins sur le Rhône permettant une circulation des transports en commun pour une desserte améliorée de la deuxième ZAC de la Confluence.

Au total, je crois que les transports en commun seront bien déployés, à peu près à l'égal de ce qu'ils sont dans la presqu'île actuelle et je crois que l'on n'a pas d'inquiétudes majeures à avoir, passé la phase des travaux qui, naturellement, représente parfois un petit facteur de handicap ou de ralentissement, aussi bien pour les bus que pour les automobilistes.

M. BROLIQUIER Denis : Vous vous doutez bien Monsieur le Maire que ces réponses ne me satisfont pas, mais j'aurais aimé vous demander une faveur, celle de prendre quelques minutes d'attention à l'ensemble du Conseil municipal de Lyon pour présenter le nouveau Groupe que nous venons de constituer.

M. LE MAIRE : Sans problème, allez-y Monsieur Broliquier.

M. BROLIQUIER Denis : C'est juste une présentation rapide, puisque cinq Conseillers municipaux, dont deux Maires d'arrondissement viennent effectivement de constituer un Groupe qui a pour dénomination « Lyon Divers Droite ». C'est donc un Groupe d'Opposition, une Opposition résolue à votre politique, Monsieur le Maire, non pas à votre personne ni à celle de vos Adjoints, notre rôle n'est pas de dire ce qui va bien, mais de pointer du doigt les erreurs, les dysfonctionnements, les gaspillages d'argent public, les manques d'ambition pour notre ville. Comptez sur nous pour dire tout haut, franchement et directement, ce qui ne va pas à Lyon.

Lyon Divers Droite est un Groupe respectueux de la démocratie. Il y a une Majorité diverse qui gouverne, il y a aujourd'hui une Opposition diverse qui se prépare à l'alternance. Cela ne doit pas empêcher les uns et les autres de se parler, de s'exprimer et de se respecter. Pour notre part, nous agissons dans ce cadre.

Lyon Divers Droite est un Groupe d'hommes et de femmes libres. Nous sommes dans cette enceinte pour parler de Lyon, de façon concrète, de façon pragmatique. Nous laissons les ambitions nationales à d'autres, pour ce qui nous concerne, nous n'avons aucune obligation à être le relais des partis ou des débats nationaux à défendre ou à nous opposer, d'ailleurs, coûte que coûte à la politique gouvernementale. L'objet de notre expression ici, sera donc Lyon et l'agglomération lyonnaise.

Enfin, Lyon Divers Droite est tourné vers l'avenir. Notre Groupe portera un programme et une liste aux élections municipales de 2014. Vous le savez, Monsieur le Maire, je serai candidat à votre succession. En travaillant activement dans cette assemblée aujourd'hui, sachez que nous travaillons aussi pour le futur des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je n'ose pas demander quels sont dans l'assemblée, les candidats à ma succession ! Je craindrai de voir trop de mains se lever ! Je préfère donc en avoir la surprise au fur et à mesure des Conseils municipaux.

Je vais simplement dire quelques mots sur la Confluence en particulier. Monsieur le Maire, à travers vos questions, on a quelque fois l'impression que votre arrondissement est délaissé. Or, vous avez annoncé « je ne parlerai que de ce qui va mal », on va donc être obligé de parler de ce qui va bien ! Croyez-moi, quand on fait la balance dans votre arrondissement, j'aimerais que tous les arrondissements de la Ville aient le même niveau d'investissement, j'aimerais même que toutes les villes de notre agglomération aient le même niveau d'investissement.

Quand je vois ce que nous faisons à la Confluence, que l'on puisse dire après « voilà il y a des petites choses qui vont mal ». Mais excusez-moi car si je vous avais écouté, les petites choses n'auraient pas été mal, car il n'y aurait rien au jour d'aujourd'hui ! Je crois que les Lyonnais, je n'ai pas besoin de les convaincre, il suffit qu'ils aillent dans la Confluence pour voir à quoi cela ressemble. Ils voient effectivement comment la Ville a changé depuis six ans.

(Présentation d'un diaporama sur le quartier Confluence.)

Je voulais simplement aujourd'hui, pour que l'ensemble de nos Collègues aient l'information, non pas reprendre tous les éléments donnés au cours de la Commission générale au Grand Lyon, encore que je demanderai à l'équipe Herzog et Demeuron, dès que nous aurons un peu progressé de revenir devant le Conseil municipal de Lyon, car il me semble intéressant qu'ils puissent présenter l'ensemble de ce qu'ils sont en train de faire aujourd'hui. Nous ferons ainsi une présentation dans le cadre d'une commission générale.

Je vais simplement passer un certain nombre de documents pour que les Conseillers municipaux voient ce que nous sommes en train de faire sur la Confluence et après, les uns et les autres seront à même de juger s'il ne s'y passe rien ou si c'est plutôt un quartier en train de bouger.

Comme vous le savez, nous avons fait la phase 1 de la Confluence. Nous sommes en train de préparer la deuxième phase de la Confluence et nous travaillons à la fois sur le quartier Sainte-Blandine et sur le quartier Perrache.

Sainte-Blandine où nous travaillons avec Gilles Buna sur les problèmes d'éco-quartier ou plutôt de la ville qui se régénère du point de vue climatique et donc où nous allons lancer une grande opération pour faire en sorte que sur l'ensemble des logements sociaux et en même temps, d'habitat classique, on puisse essayer de faire un quartier qui soit aux dimensions du développement durable.

Nous sommes également en train de réfléchir, mais je vous en dirai plus dans quelques temps, sur la façon dont on peut atténuer la coupure sur Perrache entre la gare, le centre d'échanges... Ce n'est pas facile... Je ne sais pas qui me succèdera mais il y aura des successions qui seront peut-être plus faciles à gérer que le centre d'échanges de la ville de Lyon. Parce que franchement, je vous assure qu'on fait travailler des dizaines de techniciens, d'architectes sur ce centre pour trouver des solutions qui permettent de ré-ouvrir un peu le quartier, de rejoindre le Nord et le Sud et ce n'est pas facile. Mais je vous en dirai plus quand on aura acté un certain nombre de choses.

Et puis, comme je vous le disais, nous sommes en train de travailler sur la deuxième phase, c'est-à-dire celle du marché gare. Comme vous le savez, sur ce marché gare, il y avait l'ensemble des travées du marché, nous avons décidé dans le projet que nous faisons avec Herzog et Demeuron de pouvoir mêler à la fois une architecture résolument contemporaine et une architecture ancienne. Comme quoi, pour ceux qui quelques fois s'interrogent sur la Part-Dieu, nous ne sommes pas simplement des gens qui faisons fi du patrimoine ancien. Nous avons donc décidé de garder un certain nombre de bâtiments que vous voyez ici, un certain nombre de chaix du marché gare que nous allons ensuite pouvoir insérer dans une architecture moderne.

Nous avons réfléchi sur quel genre de ville cela pourrait donner et nous aurons l'occasion lors de la présentation par Herzog et Demeuron, de pouvoir examiner pourquoi nous avons choisi tel ou tel type de bâtiment. C'est en fonction à la fois de l'ensoleillement, du niveau de bruit, etc... de la façon dont nous voulons également pouvoir construire la mixité sociale et la mixité fonctionnelle.

Vous voyez que dans les logements que nous allons construire ici, nous avons dans les surfaces de SHON, 45 % de logements, 45 % consacrés à des activités à la fois tertiaires, commerciales, etc... Et en même temps, 5 % des surfaces de SHON (cela répond à ce que vous demandiez tout à l'heure) qui seront consacrées à des surfaces pour l'éducation et la culture, d'autres surfaces pour le sport. Vous voyez par exemple, les deux gros bâtiments rouges, celui qui est en bas et celui qui est en haut, seront consacrés dans les années suivantes à de grandes institutions culturelles (pourquoi pas une médiathèque) et nous avons déjà prévu à la fois, bien évidemment, les écoles, les gymnases, etc... et puis, en même temps, les institutions culturelles.

Lorsque nous disions l'autre jour que nous n'avions pas mis de piscine, c'est simplement parce que dans la façon dont nous pensons le Confluent, ce n'était pas ici, ce n'était pas pour des raisons d'économies parce que je suppose que le financement de ces institutions coûtera aussi cher qu'une piscine mais parce que comme nous refaisons la piscine des quais, nous pensions que ce n'était pas la peine de refaire quelque chose ici.

Voilà le type de quartier que cela va donner. On mélange à la fois du bâti ancien, du bâti très contemporain. Nous avons voulu comme une grande cour avec beaucoup de végétation au sein des bâtiments. Tout ceci est un peu abstrait mais voici de manière concrète ce que cela peut donner. Avec à la fois des voiries qui vont ressembler à de vraies voiries, pas de petites voiries rabougries qui ne permettraient pas de se déplacer. Mais il est vrai que nous avons choisi dans la deuxième phase de pouvoir plutôt garder les voitures à l'extérieur du quartier de la Confluence et sur les quais, de manière à faire un peu comme à la Cité internationale, avoir des parkings plutôt à la surface du quai et ensuite, être dans un quartier urbain où l'on est sur des usages qui peuvent être des usages mode doux.

Une deuxième ambiance est projetée. Pour voir une ambiance avec des places à l'intérieur des bâtiments. Vous voyez que nous avons gardé le bâtiment ancien et pour montrer un peu ce que cela pourrait donner, c'est le bâtiment d'entrée du marché gare qui sera réservé au développement de la vie associative et à d'autres activités culturelles ou éducatives.

Une autre vue pour montrer les cours qui seront les espaces à l'intérieur des immeubles qui seront à la fois extrêmement ouverts mais sur lesquels on veillera à ce qu'il y ait des possibilités de sécurité par un certain nombre de privatisations d'intérieurs de cour, ouvertes la journée, fermées le soir.

Une vue sur ce qui va se passer exactement devant l'Hôtel de Région : une grande place au fond qui va être la prolongation de la place d'eau que nous avons de l'autre côté. Là, ce sera une place végétale. Vous voyez à la fois beaucoup d'arbres et en même temps, c'est extrêmement bien pensé, pour pouvoir accueillir un certain nombre de cirques, de manifestations... par exemple, la Biennale d'Art Contemporain. Nous réserverons les jours de grandes manifestations, l'ensemble du parvis et de la place en faisant en sorte que les deux tramways puissent repartir dans chaque sens et donc garder une grande place centrale dans les usages.

Cela, c'est ce qui va être au cœur de la deuxième phase de la Confluence.

Ensuite, nous avons décidé un peu plus loin, de faire en sorte que la ville s'arrête (la ville est toujours descendue de la Croix-Rousse vers la Confluence) et donc, sur la fin de la Confluence, nous avons voulu garder, c'est le deuxième élément important, un élément que nous appelons « le champ ».

Il y a un arrêt qui est symbolisé par une passerelle qui va traverser l'ensemble du Rhône et de la Saône. Il va marquer une séparation dans la Confluence après, il y a un espace plus bucolique où nous conserverons un certain nombre de bâtiments anciens. Nous y mettrons également quelques bâtiments modernes, peut-être réservés à l'usage des universitaires et des doctorants qui seront à Gerland, dans le cadre du projet qui est en cours (projet Lyon Campus, etc...). Là, on avait une difficulté : comment faire un espace public qui soit un grand espace public (vous voyez que ceci est assez vaste) et en même temps, avoir des parties totalement privatives. Dévigne qui travaille avec Herzog et Demeuron a inventé un très beau système.

Il a dit : finalement, la Confluence lorsqu'on regarde dans l'histoire -je ne refais pas l'histoire ici- ce n'était pas quelque chose qui s'arrêtait de manière ferme. C'était de petits entrelacis de terre et puis d'eau. Et il a décidé de ressusciter cela sous la forme de petits bras d'eau qui vont venir, si on peut aller un peu plus loin on le verra mieux - vous voyez les petits bras d'eau par exemple : deux qui viennent de la droite et qui font que, pour l'immeuble du milieu, on le voit lorsqu'on est sur la route qui elle, est évidemment publique, on le voit comme faisant partie d'un grand parc. Mais vous ne pouvez pas y aller parce que, évidemment, il est séparé comme au parc de la Tête d'Or pour les petits ruisseaux, par une espèce de petit canal qui marque la limite entre l'espace public et l'espace privé. Ce qui fait que vous avez une vraie privatisation, on va dire des bâtiments, mais en même temps, on a un point de vue visuel. Vous avez l'impression d'être dans un parc qui est accessible à tout le monde.

Voilà ce que cela va donner un peu plus loin comme image visuelle, vous voyez par exemple un bâtiment dans le fond à gauche, vous voyez la route, par exemple une voie publique, vous voyez le petit cheminement d'eau qui fait que vous êtes séparé et que vous ne pouvez pas aller dans l'espace privatif. Donc, d'un point de vue visuel, vous avez l'impression que vous êtes effectivement dans la même superficie, dans le même territoire et puis évidemment, pour les usages privatifs vous êtes en même temps dans votre territoire.

Avant-dernière image, pour montrer peut-être ce qui va se passer : vous voyez ici un certain nombre de ponts qui n'existent pas aujourd'hui. On voit le pont des Girondins qui est tout à fait au fond. Qu'il va falloir construire malgré les difficultés et notamment celles de l'autoroute - comme vous le savez, nous poussons beaucoup pour le déclassement de l'autoroute - ce qui demande d'autres mesures par ailleurs qui dépendent du Gouvernement. Je n'ai pas compris si dans les « Divers... » dont vous étiez, vous étiez pour au niveau national ou contre au niveau national. Si vous êtes encore pour, faites en sorte qu'on nous aide à déclasser cette autoroute.

Vous savez, on verra tout à l'heure sur l'image une passerelle qui va traverser à la fois le Rhône et la Saône, de manière à faire en sorte que le chemin en face puisse être réservé aux modes doux en-dessous de la balme de la Mulatière, là où on a

une belle vue de l'autre côté de la Confluence. On pourra la voir de près et en même temps d'un peu loin ce qui sera, je crois, pas mal non plus.

Enfin, on est train de faire un nouveau pont pour permettre de faire en sorte que le tramway qui s'arrête aujourd'hui devant le musée des Confluences puisse aller rejoindre le métro du côté de la station Debourg. Donc, tout ceci fait partie de la desserte de la Confluence.

Une image pour montrer ce que va donner cette transversale : vous voyez par exemple comment, effectivement, on traverse ici le Rhône. Vous voyez que sur le Rhône comme on ne sait pas exactement -on peut être pessimiste- quand le Gouvernement va déclasser l'autoroute et comme on ne voulait pas qu'il y ait une coupure totale entre la Confluence et les quartiers du cœur de ville, vous voyez ce qu'on va faire. A partir de la pointe de la Confluence -on voit le petit chemin qui vient de la pointe de la Confluence- on va faire une passerelle en-dessous, une estacade, de manière à pouvoir rejoindre le cœur de ville de Lyon. Il y aura les immeubles que vous voyez avec ce qui doit faire, si vous voulez, une séparation. On a pensé à réserver des terrains - et c'est pour mes successeurs, mais très futurs- pour que dans vingt ans éventuellement, on puisse construire lorsqu'on aura terminé les opérations de la Part-Dieu où on va construire un certain nombre de tours, deux belles tours dont on a prévu l'emplacement. Mais qu'on ne construira pas, de manière à laisser un peu du grain à moudre comme disait l'autre, pour ceux qui nous succèderons.

Voilà quelques mots sur la Confluence, je pense que cela relativise un certain nombre de questions.